

# *Huissier de justice*



## *Qu'est ce que ce métier ?*

L'huissier de justice est un officier public et ministériel. Comme les notaires, il détient une parcelle de l'autorité publique (il peut délivrer des actes authentiques, un peu comme des décisions de justice que rendent les tribunaux) ; il est nommé par le ministre de la justice. C'est un professionnel libéral : il travaille de façon indépendante, dans sa propre entreprise, bien que soumis au contrôle de l'État.

## *Le quotidien :*

Il faut ouvrir le courrier, faire la comptabilité et la gestion de l'office, gérer les prises de rendez-vous, les rencontres avec les clients ; faire les déplacements hors étude pour significations, exécutions et constats ; puis retour le soir à l'étude pour passer les actes au répertoire (on tient un minutier) et envoyer le courrier avant la levée. Il n'est pas rare de repartir le soir pour des constats ou des actes

**urgents.**

**Structure possible :**

**Ce métier s'exerce dans un cabinet d'huissier.**

**Les avantages :**

**Il n'y a aucune morosité, on fait de tout, tout le temps, et partout !**

**Les inconvénients :**

**Dans ce métier, l'huissier est souvent confronté à la misère sociale. Certaines personnes sont à bout et peuvent se montrer agressives. Il n'est pas rare, au cours de sa carrière, de subir des agressions physiques, et de façon assez récurrente, des agressions verbales. Les chiens dangereux demeurent également un problème!**

**Qualités requises :**

**Il faut savoir écouter les gents, essayer de résoudre leurs problèmes, tout en faisant son métier.**

**À surtout éviter :**

**Il ne faut pas avoir eu de démêlés avec la justice. .**

**Pourquoi avoir choisi ce métier ?**

**Ce métier est attirant, car il s'agit d'une profession juridique très technique alliant bureau et extérieur. Il n'y a aucune routine et les tâches sont variées.**

### Conseils pour l'avenir :

Pour l'orientation, il faut continuer à se renseigner sur toutes les professions possibles. Il est important de savoir tôt ce que l'on va faire plus tard et surtout de s'en donner les moyens. D'après cet huissier, c'est maintenant qu'il faut se poser la question des études qui peuvent plaire et de voir tous les débouchés possibles à différents stades des études. Il conseille de faire un bac scientifique avant de faire des études de droit.

Océane Royer 4°B

